

Nous appuyons donc l'acceptation de la proposition du Secrétaire général concernant des ajustements positifs, étant entendu que cette acceptation ne limite pas la liberté qu'à notre gouvernement de poursuivre des objectifs non économiques valables ou de faire des interventions sélectives pour alléger les cas de misère véritable et d'ajustement subit. Dans cet esprit, nous accueillons favorablement les orientations proposées par le Secrétaire général au regard des politiques d'ajustement et nous sommes d'avis qu'elles devraient être rendues publiques. C'est là un élément important du programme d'action commune et son adoption par les membres devrait permettre d'assurer qu'une solide reprise économique entraînera une amélioration réelle du niveau de vie des populations qui composent ou non la zone OCDE.